Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	22
votants	27

OBJET :

N°DCM2023-01

Création de 2 postes d'adjoints supplémentaires

L'an deux mille vingt trois -----
le deux février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique AUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Nicolas TRUBERT, Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Gaëlle RANGHIERO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal, lors de son installation, a fixé le nombre d'adjoints à quatre.

L'article L 2122-2 du CGCT précise que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.
Pour la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, cet effectif est de maximum huit adjoints.

Il s'avère aujourd'hui que, compte tenu des dossiers actuels à traiter, de leur complexité et du temps nécessaire à leur suivi, il apparaît judicieux de modifier le nombre d'adjoints qui a été fixé en début de mandat.

Monsieur le Maire propose donc la création de 2 postes d'adjoints supplémentaires et de porter à six le nombre des adjoints.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 24 voix « Pour » et 3 « Contre » :

- Décide de créer deux postes d'adjoints supplémentaires portant le nombre à six.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Gaëlle RANGHIERO

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)